

Epreuve : Composition Culture Générale Matière : 5730 Session : 2019

- (101)
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

En 1961, lorsque paraît l'essai La Crise de la culture, la philosophe, essayiste et journaliste Hannah Arendt prend acte de la massification de l'information, aussi bien aux États-Unis qu'en Europe. Sa réflexion s'inscrit dans deux temporalités différentes, d'un côté les régimes totalitaires de la première moitié du XX^e s, de l'autre la transformation des démocraties occidentales d'après-guerre, dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Le titre anglais, Between Past and Future, souligne bien l'approche à la fois diachronique et synchronique. Dans son essai, la philosophe s'interroge sur deux phénomènes concomitants, mais qui, selon elle, ne seraient pas synonymes : la "société de masse" et la "culture de masse". La deuxième notion ne serait pas le corollaire de la première. C'est dans ce cadre précis qu'elle fixe la fabrique de l'opinion et son expression.

Ainsi, Hannah Arendt ouvre la réflexion sur ce qu'elle qualifie de "nouvelle ère", "l'ère de la suspicion" face au réel et à l'information. Selon elle, la "liberté d'opinion est une force si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat". Par cette formulation, la philosophe pose deux préalables, deux conditions sine qua non, à l'exercice d'une liberté fondamentale individuelle du citoyen, la liberté d'opinion, connue en anglais sous un autre qualificatif, le "free speech". Autrement dit, il existerait en amont de cette liberté fondamentale, garantie par certaines constitutions, des conditions d'exercice en lien avec l'information sur les faits, c'est-à-dire un travail de réflexion, de médiation et de questionnement sur un aspect factuel de la réalité. En d'autres termes, H. Arendt met en garde le citoyen contre une illusion, celle de se croire légitime à exercer une liberté sans un travail préalable. .1.1.12

ble de vérification tout autant que de questionnement sur les faits eux-mêmes. Dès lors, les conditions d'exercice d'un "droit", la liberté d'opinion, peuvent-elles faire l'économie d'un "devoir", l'information? Dans quelle mesure la liberté d'opinion nécessite-t-elle une hiérarchisation des priorités, à savoir l'instauration d'une instance légitime garantissant les faits et leur questionnement?

Nous analyserons tout d'abord la nécessité dans "l'ère du soupçon" pour éclairer l'opinion du citoyen et lui permettre d'exercer sa liberté d'opinion. Puis nous montrerons que les instances de garantie de l'information sont-elles mêmes problématiques: quelles autorités peuvent garantir l'information sur les faits? Enfin, nous montrerons l'influence réciproque de l'opinion et de l'information dans l'élaboration du débat d'idées.

Il apparaît comme une nécessité d'entrer dans ce qu'Hannah Arendt nomme elle-même "l'ère du soupçon". L'information sur les faits s'impose comme une condition sine qua non d'exercice de la liberté d'opinion chez l'individu et le citoyen. Or, cette information requiert une médiation, médiation triple: collective, symbolique et individuelle.

Depuis l'avènement de la démocratie en Occident, au V^e siècle avant Jésus-Christ, en Grèce, la liberté d'opinion, la "doxa" apparaît comme le plus bas degré de la connaissance. Un siècle plus tard, au IV^e siècle, le philosophe Platon, lors de l'élaboration de La République (livre 10), introduit une hiérarchisation, plaçant l'opinion sous la "croyance" et "l'idée". L'idée que l'information éclaire l'opinion, en la précédant, est le fondement principal de la genèse de la démocratie. Ainsi, dans La Guerre du Péloponnèse, livre II, lorsqu'il s'agit de distinguer la démocratie de la tyrannie, Thucydide fait tenir un éloge de la démocratie au chef politique. 2.1.12.

Périclès. Dans cet éloge, Périclès insiste sur les conditions d'existence et d'exercice de la démocratie : "Chez nous, c'est la pensée qui éclaire l'action, nous ne trouvons pas honteux de débattre avant d'orienter notre opinion, ce n'est pas une perte de temps". Il n'existe bien sûr pas de journalistes, mais les premiers journalistes sont les historiens grecs. Hérodote, dans ses Enquêtes, anticipe l'ère du soupçon d'H. Arendt, en préconisant "l'autopsie", le fait de voir et vérifier de ses propres yeux pour livrer un témoignage sérieux et circonstancié sur les faits. L'opinion, pas encore devenue "liberté d'opinion", découle d'une vérification des faits. Le questionnement sur les faits permet ainsi l'élaboration de l'opinion.

La nécessité d'une médiation symbolique sur les faits permet un exercice de la liberté d'opinion. La garantie d'une information sur les faits apparaît au moment du passage des sociétés occidentales à une dimension symbolique. Il n'est pas complètement fortuit que la notion de "liberté d'opinion" apparaisse avec l'événement des états-nations et des régimes démocratiques. C'est ce qu'a bien analysé le sociologue et philosophe Ferdinand Tönnies dans son essai Communauté et Société (1887). L'émergence de la presse et de l'opinion publique correspond au passage de l'état de "communauté", fondée sur l'affect, la famille et les liens du sang, à l'état de société, fondé sur deux notions majeures, l'adhésion au contrat social et à la pensée symbolique. L'individu devient citoyen en questionnant les liens qui l'unissent aux autres, notamment par la suspicion face à l'information. Il s'agit de s'interroger sur les conditions de fiabilité du pacte politique et du contrat social : la confiance mutuelle entre citoyens a pour contrepartie la vérification de l'information fournie par la presse et les médias.

Cependant, la liberté d'opinion du citoyen ne peut exister sans une autre forme de médiation : la médiation de l'individu. Les faits ne vont pas de soi, ils doivent faire l'objet d'un débat, même lorsqu'ils semblent apparaître comme évidents. C'est le travail auquel s'estreint H. Arendt elle-même. Dans son essai, Eichmann à Jérusalem, elle livre un travail d'investigation relevant à la fois de l'essai et du compte-rendu journalistique du procès d'un ancien

dignitaire nazi. Dans cette enquête sur le "banditisme du Mal", le philosophe confronte trois faits: le discours d'Eichmann sur ses propres actes, les actes eux-mêmes et le commentaire sur ces actes, à savoir l'opinion publique. Elle y démontre la thèse officielle de la prudence de l'époque et de la défense de l'accusé, à savoir son rôle de simple exécutant. Elle y montre au contraire les prises d'initiatives personnelles et de transgressions aux commandements. Ainsi, H. Arendt éclaire l'opinion publique par un travail d'enquête minutieux. Le travail de vérification et de questionnement constituent alors la condition d'exercice de la liberté d'opinion.

Le travail de médiation de la collectivité, de la société et de l'individu sont nécessaires pour ne pas transformer la liberté d'opinion en simple force. Mais une question se pose: comment garantir réellement l'information sur les faits?

En effet, la formulation d'H. Arendt paraît aller de soi à première vue. "L'information sur les faits" doit être "garantie". Cette formulation soulève deux problèmes: les faits sont-ils des objets neutres, froids? Quelles sont les instances de garantie de cet accès aux faits? Cela revient à poser une question: les "faits" existent-ils vraiment? Il existe des limites réelles à l'information sur les faits: le langage lui-même; le statut de l'erreur; les outils de perception des faits.

L'information sur les faits suffit-elle à rendre possible l'exercice d'une liberté d'opinion? C'est, en réalité, oublier que l'appréhension de faits, que cela soit un conflit armé, une action individuelle ou un fait divers, passe par le langage humain. Or, c'est précisément la fluctuation du langage chez l'être humain qui semble limiter voire interdire l'élaboration d'une opinion personnelle ou collective. Cette idée est largement développée chez Thomas Hobbes dans son essai politique Leviathan. Selon lui, les "dénominations sur les vices et les vertus, donc les comportements humains, paraissent trop fluctuantes". En effet, les uns nomment "sagesse" ce que les autres nomment "vaillance", les uns "hardiesse" ce que les autres qua-

Epreuve : Composition Culture générale (101) Matière : 5730 Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

-lifient d'"intempérance". Nous éprouvons ainsi de grandes difficultés à trouver un consensus sur les faits eux-mêmes. Dès lors, le langage paraît peu enclin à garantir la notion même d'information sur les faits.

En ce sens, la liberté d'opinion, pour ce qui concerne ses conditions d'exercice, ne semble pas dépendre des faits eux-mêmes. En effet, le problème de l'erreur se pose. L'erreur humaine, à savoir l'opinion erronée, ne semble pas dépendre des faits. Cette idée est analysée à plusieurs reprises dans l'histoire de la philosophie occidentale. Saint-Augustin, dans ses Confessions, revient sur la distinction opérée en son temps entre "croyance" et "histoire". L'information historique livrée par les historiens, que cela soit Thucydide, Tite-Live, Tacite ou César, nécessite a priori un acte de foi. En effet, adhérer à une version historique de faits, par exemple une bataille ou un événement, c'est déjà accorder une croyance dans les paroles d'autrui. L'individu doit s'en remettre à l'autre, l'historien, sans toujours pouvoir vérifier par lui-même les faits narrés. C'est en ce sens qu'Augustin qualifie l'histoire au sens de œuvre historique comme une "croyance au second degré". Descartes, lui aussi, montre bien qu'une opinion peut se construire non pas sur une falsification de faits, mais sur une "précipitation du jugement". C'est l'esprit humain lui-même qui semble souvent défaillant et ne pas constituer une autorité de garantie des faits.

Dès lors, peut-on considérer que certains outils, notamment à l'ère informatique et numérique, constituent une autorité de garantie, une instance

légitimant les faits? La messification de l'information, déjà présente à l'époque d'après-guerre, au moment de la rédaction de la Crise de la culture, s'est encore accrue. L'époque contemporaine semble vouloir se prémunir contre les "fake-news" par des instances de régulation et par les outils technologiques proposés par les acteurs d'Internet, notamment les GAFAM. Or, les objets connectés, nommés Internet of Things en Anglais n'apparaissent pas nécessairement comme une révolution. Il apparaît difficile de penser que la technologie peut agir comme une instance neutre et objective face aux faits. Cette intuition renvoie à la distinction fondamentale opérée par Gilbert Simondon dans De l'ontogénèse du mode d'existence des objets techniques (1988). En distinguant la notion "d'outil", objet de transformation du réel, par exemple un marteau, de "l'instrument", objet de perception du réel, par exemple un stéthoscope, le philosophe souligne que les objets techniques ne sont pas neutres. Transposé dans l'ère numérique, cette distinction permet d'appréhender la difficulté des effets ou les rapports logiques de cause/conséquence. La technologie actuelle génère de l'opinion, mais l'individu peine à savoir si les outils technologiques de l'information constituent des outils ou des instruments. Le cas des "lanceurs d'alerte" à l'ère numérique montre cette ambigüité réelle: sont-ils des "outils" de transformation du réel ou des "instruments" de perception du réel?

Enfin, H. Arendt évoque la nécessité de questionner les "faits" pour en faire "l'objet du débat." Nous analyserons le lien entre la "liberté d'opinion" et la mise en place du débat d'idées. Nous montrerons que le débat sur les faits dépend en grande partie de la temporalité du débat, de la nature de l'opinion et du cadre du débat.

La liberté d'opinion requiert effectivement .6.1.2.

institutions symboliques, comme l'État. Non seulement l'État ne constitue pas une garantie dans l'information, mais il pourrait se soumettre à cette "volonté contraignante". À l'inverse, H. Arendt prend le contre-pied de Tonnies dans un chapitre de La Crise de la culture. Elle prend soin d'y distinguer la "société de masse" et la "culture de masse", la deuxième ne serait pas le corollaire de la première. Mais elle prend aussi soin de souligner ^{le risque de} laisser s'accroître une culture démonétisée qui ne pourrait que nuire à la liberté d'opinion.

Enfin, la liberté d'opinion et son exercice pratique dépendent du stade d'évolution d'une société. La perception des faits historiques dépend de l'histoire vécue par une société. Ainsi, en se limitant à son île natale, la Sicile, le romancier et essayiste Leonardo Sciascia, analyse les étapes de constitution de la culture sicilienne, de l'Antiquité jusqu'au XIX^e siècle. Reprenant le découpage d'un historien espagnol sur la Sicile, il distingue trois temps : l'histoire humaine s'articulerait en temps "narrable", "mémorable" et "historiable". Dans son essai, Pirandello et la Sicile, le romancier Sciascia souligne que ces trois étapes correspondent à la constitution de la grande Grèce antique, à la monarchie normande et l'occupation byzantine et au Royaume des deux Siciles. Or, ce cas d'étude, comme il l'analyse, montre que l'opinion publique et la conscience de l'identité de l'île ne se sont développés que dans la troisième phase. Cela reprend la distinction opérée par Tonnies. L'opinion publique ne peut se développer que dans une phase de cristallisation ou de cristallisation, par exemple avant un conflit armé.

Ainsi, la mise en garde de la philosophe contre l'illusion d'un faux exercice d'une liberté fondamentale de l'individu, la liberté d'opinion, apparaît pertinente. Il s'agit bien de questionner le réel, ce qu'elle nomme dans son essai "l'ère du soupçon", pour ne pas être dupe d'une fausse liberté. Sa réflexion prend place dans deux temporalités différentes mais complémentaires : un retour

Epreuve : ^{Interne} Composition C.G. (101) Matière : 5.730 Session : 2013

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

sur la mise en place des totalitarismes européens du XX^e siècle, une approche de l'émergence des "sociétés de masse". Le philosophe met en garde contre la tentation d'une adhésion au réel qui serait trop rapide et trop superficielle. Il s'agit de scruter le réel pour le comprendre. En indiquant les conditions d'exercice à une pleine liberté d'opinion, H. Arendt.

La réflexion rejoint celle de Stefan Zweig qui, dans son livre Le Monde d'hier, mettait en avant la difficulté de construire un destin commun pour les Européens en raison de la confiscation de la liberté d'opinion durant la montée des totalitarismes.

Concours section : CONSERVATEUR INTERNE CONSERVATEUR INTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION CULTURE GENERALE

N° Anonymat : **A000029122**

Nombre de pages : 12

